

DEMANDE de DEBITS de BOISSONS TEMPORAIRES

(à déposer à la MAIRIE DU LIEU de la MANIFESTATION)

Je soussigné ,

Président de l'Association :

demeurant :

(Association Sportive : N° d'agrément)

ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser
à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons des deux premiers groupes*

à l'occasion de (manifestation publique)

qui aura lieu à(Salle - rue...)

du au

deheures à heures (2 heures du matin maximum)

Fait à VITTEAUX, le
(Cachet et Signature)

* Les boissons des deux premiers groupes regroupent les boissons sans alcool et les boissons fermentées non distillées : le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes de 1 à 3 degrés d'alcool.